

Président de Séance : M. FENO Daniel, Doyen DEG

Rapporteur : Mme Tsilaozana Dolly, chef dpt Droit

- Taux de financement : objectif 1% du PIB

- Loi sur la Recherche :
- Balise droit de regards de l'État garant du financement de la recherche, gestion du fond national de Recherche - Éthique du chercheur

- Renforcement de l'autonomie de financement des Centres, instituts et labo de recherche : l'autonomie doit se conformer à la loi sur la Recherche ; Toutefois respecter l'indépendance et la liberté de recherche du Chercheur.

- Autofinancement doit être délimité : chaque source de financement doit être en conformité avec les règlements, les lois en vigueur ;

Systématisation des Programmes de Développement Institutionnel : chaque centre ou laboratoire ou institut de recherche doit avoir un PDI.

Mise en place de mesures fiscales incitatives: exonérations de taxes des achats

Révision du mode de financement de la Recherche – mesure à court terme – il faut changer le mécanisme actuel de transfert de fonds en ligne budgétaire pour la Recherche.

Analyse des Opportunités offertes par les conventions internationales : faire attention au financement amené par les organismes internationaux et définir les avantages

Que faire après analyse ? Quelles mesures prendre – proposition de réponse : mettre en place une mesure de protection de la propriété intellectuelle - voir lois sur la recherche

Mise en place de conventions avec le secteur productif :

- Draft généralisé ?
- Utiliser un modèle personnalisé suivant le cas ?
- Les Centres de recherche et les chercheurs doivent fournir un effort pour la normalisation et des méthodes de travail et des produits.
- Est-ce que ces points sont à intégrer dans la loi sur la recherche ? lier ces questions sur les problèmes de partenariats
- Faire en sorte de fructifier les conventions dans le court terme.

Mise en place d'un conseil national de la recherche :

- La dénomination est-elle adéquate ?
- Organe de rattachement : Présidence ? Primature ?
- Qui seront les membres de ce conseil ? Acteurs de la recherche, l'exécutif ?
Parlementaire ?
- Est-ce qu'on va intégrer l'Éducation dans la Recherche ?
- Va – t-on créer un ministère spécifique chargé de la Recherche ?
- Intégrer la Recherche dans la Constitution.

Fonds de la recherche : Fonds sectoriel ou fonds thématique – mais fonds financé par l'état et les privés, élargissement des assiettes fiscales, nouvelles taxes ? etc.